

Positionnement pédagogique préalable à l'entrée en formation

Acte d'évaluation permettant à l'organisme prestataire de formation :

- D'identifier les acquis du salarié, son potentiel d'apprentissage, ses compétences transférables/transversales, au regard de l'action de formation envisagée
- De proposer un parcours de formation individualisé et adapté, tant dans son contenu que dans sa durée, aux besoins de formation identifiés pour la réalisation du projet de transition professionnelle du salarié

OBLIGATOIRE et GRATUIT pour toute demande de financement de CPF-PTP, le « Bilan de positionnement préalable » doit être renseigné dans le volet « Organisme prestataire » de notre demande de financement.

Modalités et résultats des épreuves d'évaluation

- Qu'est-ce qui est évalué (prérequis, potentiel d'apprentissage, compétences transférables et transversales...)?
- Comment est-ce évalué (les modalités pédagogiques, les méthodes utilisées)?
- Avec quels outils (grilles de tests, trame d'entretien : type de questions, synthèse, ...)?

Items évalués	Modalités d'évaluation				Résultats de l'évaluation (obtenus au regard des conditions d'admission et des prérequis)		
	Entretien	Test	Mise en situation	Autres (concours, ...)	En deçà	Conforme	Au-delà
Connaissances générales							
-							
-							
Connaissances techniques							
-							
-							
Potentiel d'apprentissage (Aptitudes et capacités)							
Langues étrangères (niveaux CECRL – Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues – C1, C2, B1, B2, A1, A2)					Niveau évalué en entrée de Formation		Niveau escompté en sortie de Formation

Estimation du niveau d'acquisition du futur apprenant

Evaluation permettant à l'organisme prestataire de formation de proposer un parcours de formation au plus proche des besoins réels du salarié

Intitulé des modules, blocs de compétences, unités...	Estimation du niveau d'acquisition (1, 2, 3 ou 4)*

* 1- Jamais pratiqué 2- Pratiqué mais non acquis 3- Partiellement acquis 4- Acquis

Compétences acquises, transférables et transversales du futur apprenant

En lien avec l'action de formation envisagée pour accompagner le salarié dans la réussite du changement de métier ou de profession recherché

	Intitulés	Durées	Années
Formations et Diplômes			
Expériences professionnelles et/ou personnelles			

Prise en compte des compétences transférables et/ou transversales ☐ oui ☐ non (pourquoi ?)

Le dispositif VAE a-t-il été envisagé ? ☐ oui ☐ non (pourquoi ?)

Proposition d'individualisation du parcours de formation

Croissement entre : le poste actuel du salarié, ses expériences professionnelles et personnelles, son projet de transition professionnelle, le programme de formation ainsi que les résultats du positionnement préalable

Réduction de parcours	Intitulé du Module, Bloc de compétences, Unité, ...	Nature de la réduction (VAE, diminution du taux horaire, ...)	Durée (en heures)
Allongement de parcours (mise à niveau)	Intitulé du Module, Bloc de compétences, Unité, ...	Nature de l'allongement (Qualification préalable, module complémentaire...)	Durée (en heures)

Parcours de formation envisagé

Intitulé du Module, Bloc de compétences, Unité, ...	Durée prévue (textes officiels du certificateur)		Durée adaptée (besoins réels du salarié)	
	Centre	PAE*	Centre	PAE*
Total				

* PAE = Période d'application en entreprise

Adéquation de l'action de formation au projet de transition professionnelle du futur apprenant

Comment répondez-vous au projet professionnel ?

Argumentaire justifiant la proposition de parcours, ses modalités et sa durée

Résultats des épreuves de positionnement préalable L'organisme de formation doit garder à disposition de TRANSITIONS PRO GRAND EST, l'ensemble des documents des résultats des épreuves passées par le salarié (grilles de tests, trames d'entretien...)

Ce modèle, communiqué à titre d'exemple, prend en compte l'ensemble des éléments permettant à un organisme prestataire de formation de renseigner le « Bilan de positionnement préalable », dans le volet « Organisme prestataire » de la demande de financement de TRANSITIONS GRAND EST (Réforme du 5 Septembre 2018 et Décret N° 2018-1332 du 28 Décembre 2018)